



## PROCURATION POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE PERMETTANT DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Désignation de la personne à inscrire sur la liste parmi les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui peut aussi verser une contribution

### I - Contexte de l'inscription

- Copropriétaire indivis d'un immeuble
- Cooccupant(e) unique d'un établissement d'entreprise



Depuis le

Année	Mois	Jour

### Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

.....  
Numéro et nom de voie

.....  
Municipalité

.....  
Code postal

Cette procuration vaut pour l'inscription sur la liste électorale et sur la liste référendaire de la municipalité et pour le versement des contributions.

### 2 - Personne désignée pour l'inscription sur la liste électorale ou référendaire

\*Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas être sous tutelle ni avoir été déclarée coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de propriétaire d'un immeuble ou d'occupante d'un établissement d'entreprise.

### Informations personnelles

.....  
Prénom

.....  
Nom

Date de naissance :

Année	Mois	Jour

.....  
Numéro de téléphone

.....  
Courriel

### Adresse du domicile

.....  
Numéro et nom de voie

.....  
Municipalité

.....  
App.

.....  
Code postal

### 3 - Personne désignée pour verser une contribution

\*La personne désignée à la section 2 est automatiquement désignée pour verser des contributions. Si vous souhaitez désigner une autre personne pour effectuer ces versements, vous devez remplir la section 3.

#### Informations personnelles

.....  
Prénom

.....  
Nom

.....  
Date de naissance :

.....  
Numéro de téléphone

.....  
Courriel

#### Adresse du domicile

.....  
Numéro et nom de voie

.....  
Municipalité

.....  
App.

.....  
Code postal

**Attention !** L'ensemble des copropriétaires indivis d'un immeuble ou des cooccupant(e)s d'un établissement d'entreprise sont considérés comme un seul électeur. Ils doivent donc respecter les sommes annuelles maximales prévues à l'article 4-31 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour les contributions versées à un parti ou à un candidat indépendant autorisé.

### 4 - SIGNATURE DES COPROPRIÉTAIRES OU DES COOCCUPANT(E)S

Les signataires doivent être des électrices, des électeurs ou des personnes habiles à voter. La majorité des copropriétaires ou des cooccupants doivent signer. **S'il n'y a que deux copropriétaires ou cooccupants, ces deux personnes doivent signer.**

Prénom et nom	Signature	Date

**Cette procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.**

**IMPORTANT!** Veuillez retourner le formulaire au bureau de la présidente d'élection au 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5 ou par courriel au elections@lancienne-lorette.org.